

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe

PRESENTS : DEGA Christophe, BOSC Nicolas, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine, ELIE Alain, FALIPOU Pascal, HUGOUNET Christian, MÉDAL Colette, MERCADIER Dorian

EXCUSÉS : ANDRIEU Rémi, LAGARRIGUE Jacques

ABSENTS :

SECRETAIRE : MÉDAL Colette

POINT SUR LE PROJET DE LOTISSEMENT :

Le Permis d'Aménager sera déposé dès que le PLUI sera exécutoire, courant Juillet 2025.

Un questionnement se pose par rapport à la protection incendie (distance à respecter). Celle-ci est soumise à validation du SDIS. Sinon, il faudra prévoir la mise en place d'une canalisation via un terrain privé et faire rajouter une borne incendie.

Concernant le réseau pluvial, la canalisation de 40 mm présente pour la Résidence de l'Oratoire est insuffisante pour contenir l'ensemble. La gestion à la parcelle est problématique ; on crée une inégalité entre les parcelles 1 à 4 et les parcelles 5 à 8 (où cela est possible). Les parcelles 5 à 8 peuvent être bordées de fossés pour prendre le trop plein de la gestion à la parcelle.

Concernant les clôtures, doit-on mettre en place un système restrictif ? Le 1^{er} acheteur pourrait installer sa clôture et les acheteurs suivants pourraient se calquer sur ce modèle.

-DÉLIBÉRATIONS

-DEPOT D'UN PERMIS D'AMÉNAGER POUR LE LOTISSEMENT DU BELVEDERE

Monsieur Le Maire rappelle :

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées AE123 (partie), 210 et 121, d'une surface de 7554m². Elle souhaite créer un lotissement communal, comptant 8 lots.

Un Budget annexe a été créé en date du 27 Mai 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

-l'inscription du projet de lotissement temporairement au budget communal, avant transfert au Budget annexe « Lotissement Le Belvédère », dès que celui-ci sera voté.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au Permis d'aménager .

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis d'aménager en vue de son instruction. La commune s'engage à réaliser, entretenir et gérer les espaces communs y compris la voirie avant leur transfert dans le domaine public communal et au-delà.

Dans le cas où un différé de travaux de finition est envisagé :

« Dans le cadre de la viabilisation du lotissement communal et dans l'attente de la construction de maisons, les travaux de voirie définitive, des bas coté, l'aménagement et la plantation des espaces verts ainsi que l'éclairage public éventuel seront différés. La mairie s'engage à réaliser ces prestations avant le (Année butoir à définir, peu importe l'année dans la limite de 5-6 ans) et à en assurer l'entretien jusqu'au transfert dans le domaine public de la commune et au-delà. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur Le Maire.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- VENTE DES PARCELLES C633 ET C634 AU DÉPARTEMENT

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal la nécessité de délibérer sur la vente des parcelles C633 (398m²) et C634 (75m²), appartenant à la Commune-plan joint-au Département
Afin de régulariser le déplacement de la RD239.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la vente des parcelles C633 et C634 au prix de 3€ le m² (prix de vente de la parcelle déjà cédée)
- autorise Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-DIVERS

-La nouvelle porte de la Salle du Conseil a été installée. Un devis va être demandé pour les portes d'entrée de la Mairie et de la petite salle de réunion.

-L'entreprise SICLI va contrôler les extincteurs et prévoir un devis pour en installer un à la Maison de La Chasse

-Des travaux de point à temps peuvent être programmés en Septembre 2025 avec la Mairie de Villefranche de Rouergue. Il conviendra de faire le point sur les endroits où intervenir.

-La Commune remercie Nicole HUGOUNET qui a pallié quelques heures à l'absence de Laure TOURRETTE pendant sa formation d'intégration.

-L'inspectrice d'académie va être reçue pour l'évaluation de l'école.

-Il est envisagée d'offrir un cadeau aux bénévoles de l'aide aux devoirs.